



**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025 A 17H30**

A l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Marc LAURENT, Nicole DECOSTANZI, Georges AMBROSIANO, Joëlle BRETON, Jean-Marc RAGOT, Nadine CARLUS, Patrick EME, Michèle OLLIVE, Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Chantal

MAGISTRIS, Jean-Pierre FUENTES, Nathalie TANTI-----

Absents-Excusés : Didier BREART pouvoir à Georges AMBROSIANO, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD -----

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Françoise SCHMERBER, secrétaire de séance.
- **Arrivée de Paul GATIAN à 18h00.**
- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret, par 19 voix pour et 8 voix contre,** approuve le compte de gestion du budget communal, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier.
- **Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, au scrutin secret, par 15 voix pour et 11 voix contre, sous la Présidence de Patrick EME,** approuve le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 17 voix pour, 10 élus ne prenant pas part au vote :** Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD, et Nathalie TANTI prend acte de l'affectation des résultats de la manière suivante :
 - En dépenses de la section de fonctionnement, au compte D 002 : 106 577,78 € ;
 - En dépenses de la section d'investissement, au compte D 001 : 781 446,22 €.
- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret, par 13 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention,** décide :
 - D'appliquer pour 2025 les taux communaux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, suivant le tableau ci-après :

TAXES	TAUX 2024	TAUX POUR 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.95%	42.95%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91.04%	91.04%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17.00%	17.00%

- De maintenir la majoration de 20% du produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.
- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret, par 15 voix pour et 12 voix contre,** adopte le budget primitif 2025 de la Commune, tel qu'il lui est présenté, avec reprise des résultats de l'exercice 2024.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour, 5 élus ne prenant pas part au vote :** Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Jean-Luc FERNANDEZ et Jean-Pierre FUENTES, approuve le compte de gestion du budget annexe du cimetière, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier.
- **Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et à la majorité des suffrages exprimés, par 17 voix pour, 4 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD, 5 élus ne prenant pas part au vote : Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Jean-Luc FERNANDEZ et Jean-Pierre FUENTES, sous la Présidence de Patrick EME, approuve sans réserve le Compte administratif pour l'exercice 2024 soumis à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité, par 18 voix pour, 4 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD, 5 élus ne prenant pas part au vote : Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Jean-Luc FERNANDEZ et Jean-Pierre FUENTES, décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
 - Affectation de l'intégralité de l'excédent 2024 de fonctionnement au RF 002, correspondant à un excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de 5 800 €.
 - Pas d'affectation en section d'investissement.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité, par 18 voix pour, 4 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD, 5 élus ne prenant pas part au vote : Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Jean-Luc FERNANDEZ et Jean-Pierre FUENTES, adopte le budget primitif 2025 du budget annexe des caveaux du cimetière, tel qu'il lui est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide de verser au CCAS une subvention d'équilibre d'un montant de 90 000 €.
 - **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de verser les subventions suivantes pour aider au fonctionnement des associations ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques :
 - **400 €** à l'AIKIDO pour la formation du professeur.
 - **730 €** aux AIL pour le fonctionnement.
 - **2 000 €** à l'American Boxing Club pour le projet de Gala de MMA.
 - **450 €** à l'Amicale CCFF pour le fonctionnement.
 - **500 €** à l'Amicale Chasseurs pour le fonctionnement.
 - **250 €** à l'APE de Gréasque pour le fonctionnement.
 - **100 €** aux Ateliers du bien être pour l'organisation de conférences.
 - **1 500 €** au Basket Club Etoile pour le fonctionnement.
 - **300 €** à la Boule Noire pour le projet de Grand Prix de la ville et **200 €** pour le fonctionnement.
 - **1 600 €** à l'Etoile Sportive de Gréasque pour l'organisation de tournois et **3 700 €** pour le fonctionnement.
 - **4 000 €** à la Foulée de Gréasque pour l'organisation de la Ronde des mineurs et **1 000 €** pour le fonctionnement.
 - **150 €** à l'association Grain de Zen pour le fonctionnement.
 - **250 €** aux Jardins partagés pour l'organisation des 10 ans de l'association.
 - **200 €** à l'association Jeux de Société pour le fonctionnement.
 - **1 000 €** pour le Karaté et Kobudo club Sainte Victoire pour l'organisation du Festival O SHUKAI et les stages enfants et **1 000 €** pour le fonctionnement.
 - **750 €** pour l'association Mixte Gréasque Combat pour le fonctionnement.
 - **500 €** au Patronage de l'Espérance pour le fonctionnement.
 - **150 €** à l'association Saraswati pour le fonctionnement.
 - **850 €** à Twirling Bâton pour l'organisation des stages techniques et chorégraphiques et **500 €** pour le fonctionnement.
 - **500 €** à Vis ta Mine G pour son fonctionnement.
 - **1 000 €** à l'association AJBM Judo Club pour son fonctionnement, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD ne prenant pas part au vote.
 - **150 €** à l'Association des Amis de la Sainte Victoire pour le fonctionnement, à la majorité des suffrages exprimés par 23 voix pour et 4 voix contre Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD et Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD.
 - **300 €** à l'association des Anciens Combattants pour son fonctionnement, Didier BREART pouvoir à Georges AMBROSIANO, ne prenant pas part au vote.
 - **23 000 €** au Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités du village, Michel RUIZ, Jean-Marc RAGOT et David GIACCONE ne prenant pas part au vote, autorise la passation d'une convention d'objectifs à conclure entre la Ville et le Comité des Fêtes et autorise également le Maire à signer ladite convention.
 - **6 000 €** au Syndicat d'initiative pour l'organisation du Festival de Jazz et **5 000 €** pour son fonctionnement, Michel RUIZ, Joëlle BRETON, Hélène BERNAL et Sylvie ABEL ne prenant pas part au vote.
 - **1 000 €** à Véloroc pour l'organisation de la Course des Collines et des bosses et **2 000 €** pour son fonctionnement, Françoise SCHMERBER ne prenant pas part au vote.
- Conformément à la loi du 24 août 2021, confortant les principes de la République, les associations auront l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain avant le versement de la subvention attribuée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces subventions.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 17 voix pour, 9 abstentions** Claude MERINDOL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Paul GATIAN, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Hélène GAILLARD, Jean-Pierre FUENTES, et 1 voix contre Jean-Luc FERNANDEZ, approuve l'adhésion de la commune de Gréasque au groupement de commandes permanent en vue de la passation de marchés publics sur la thématique de la prévention et de la protection des risques, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document relatif aux marchés passés dans le cadre dudit groupement.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h53.

Fait à Gréasque, le 16 avril 2025

Le Maire,
Michel RUIZ



[Handwritten signature]